

BILAN ACTIF

Certifié conforme
La Présidente

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au brute	31/12/2025 amort. & dépréc.	nette	% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement					1 710	
Concessions, brevets, licences, ...	12 191	12 191				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				1		2
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...					12 568	
Autres immobilisations corporelles	45 139	34 656	10 483			
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.					15	
Autres titres immobilisés	15		15			
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	57 346	46 847	10 498	1	14 294	2
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /c des				54		55
Créances (2)						
Créances Clients et comptes ratt.	308 151	2 836	305 315		254 917	
Autres créances	105 232		105 232		101 310	
Charges constatées d'avance	6 412		6 412		5 475	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.					269 165	42
Disponibilités	327 388		327 388	43		
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	747 182	2 836	744 346	99	630 868	98
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	804 528	49 683	754 844	100	645 162	100
(2) Dont à moins d'un an	415 540					

BILAN PASSIF

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 20 000)	20 000	3	20 000	3
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		30		31
Réserve légale	2 000		2 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	224 651		199 851	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	80 320	11	114 800	18
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I) 326 971	43	336 651	52
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(II)			
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	620		547	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	146 362	19	80 455	12
Dettes fiscales et sociales	109 032	14	118 000	18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	171 859	23	109 508	17
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1)	(III) 427 873	57	308 510	48
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV) 754 844	100	645 162	100
(1) Dont à moins d'un an	427 873			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, il est fait première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Le changement de réglementation est prospectif.

Les incidences du changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice et sur la présentation d'ensemble des états financiers sont non significatives.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		3 à 5 ans
Concessions Brevets Licences L		2 à 5 ans
Installation et aménagements		3 à 8 ans
Matériels de transport		3 à 7 ans
Matériel bureau et informatique		1 à 3 ans
Mobilier		3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	12 191,42		
TOTAL	12 191,42		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	19 284,41		
Matériel de transport	6 420,43		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	19 598,56		2 472,79
TOTAL	45 303,40		2 472,79
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	15,00		
TOTAL	15,00		
TOTAL GENERAL	57 509,82		2 472,79
	Diminution par virt poste	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles		12 191,42	
TOTAL		12 191,42	
Immobilisations corporelles			
Inst. générales, agencements et aménag. divers		19 284,41	
Matériel de transport		6 420,43	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 637,00	19 434,35	
TOTAL	2 637,00	45 139,19	
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés		15,00	
TOTAL		15,00	
TOTAL GENERAL	2 637,00	57 345,61	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	2 à 5 ans	Linéaire	10 480,99	1 710,43		12 191,42
TOTAL			10 480,99	1 710,43		12 191,42
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers	3 à 8 ans	Linéaire	9 774,47	2 501,38		12 275,85
Matériel de transport	3 à 7 ans	Linéaire	6 420,43			6 420,43
Matériel de bureau, informatique	1 à 5 ans	Linéaire	16 540,25	2 056,43	2 637,00	15 959,68
TOTAL			32 735,15	4 557,81	2 637,00	34 655,96
TOTAL GENERAL			43 216,14	6 268,24	2 637,00	46 847,38

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	4 254,00		4 254,00
Autres créances clients	303 896,66	303 896,66	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	614,90	614,90	
Impôts sur les bénéfices	9 476,00	9 476,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 858,33	24 858,33	
Groupe et associés (2)	25 607,22	25 607,22	
Débiteurs divers	44 675,24	44 675,24	
Charges constatées d'avance	6 411,74	6 411,74	
TOTAL	419 794,09	415 540,09	4 254,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	6 411,74
TOTAL	6 411,74

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 215,41
Autres créances	44 642,25
Disponibilités	1 732,21
TOTAL	50 589,87

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 000,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Montant

Origines

Résultat de l'exercice précédent 114 799,90

TOTAL

114 799,90

Affectations

Affectations aux réserves : autres réserves 24 800,00

Dividendes 90 000,00

TOTAL

114 800,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	619,88	619,88		
Fournisseurs et comptes rattachés	146 362,00	146 362,00		
Personnel et comptes rattachés	5 005,35	5 005,35		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 352,87	36 352,87		
Taxe sur la valeur ajoutée	62 690,60	62 690,60		
Autres impôts et taxes assimilées	4 983,21	4 983,21		
Groupes et associés (2)	2 367,77	2 367,77		
Autres dettes	169 491,65	169 491,65		
TOTAL	427 873,33	427 873,33		
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	2 261,05			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	619,88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 445,01
Dettes fiscales et sociales	7 153,41
Autres dettes	589,54
TOTAL	42 807,84

A3 COMPETENCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 20 000 €
SIEGE SOCIAL : 300 ROUTE DE STRASBOURG
LES ECHETS
01700 MIRIBEL

—
537 423 931 RCS BOURG-EN-BRESSE
—

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 22 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025
votée

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidente et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître un bénéfice net de 80 319,85€, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de	45 000,00 €
- et le solde, soit	35 319,85 €
au poste « Autres réserves ».	

Chaque action recevra un dividende de 45,00 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du Code Général des Impôts.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2026.

Conformément à la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts.

Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et l'article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

ra

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	27 000 €	0 €	63 000 €
31/12/2023	51 000 €	0 €	119 000 €
31/12/2024	27 000 €	189 €	63 000 €

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La société A3 CONCEPT, Présidente,
représentée par Monsieur François LORY

